



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 10 septembre 2020

### **Remise au préfet de la contribution du CESER au projet de loi 3D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation)**

Étienne Guyot, préfet de la région Occitania, préfet de Haute-Garonne, a lancé au mois de février et à la demande du Premier Ministre une concertation régionale sur le projet de Loi « *Décentralisation, Déconcentration, Différenciation* ». Appelé de ses vœux par le président de la République à l'issue du grand débat, ce nouvel acte de la décentralisation vise à améliorer et clarifier la répartition des compétences entre Etat et collectivités territoriales.

*La concertation nationale a été interrompue durant la crise du COVID.*

Le préfet a reçu jeudi 3 septembre, Jean-Louis Chauzy, Président du CESER Occitania, ainsi que Bruno Lafage, Président de la Commission « *Finances, Politiques contractuelles, Europe, Evaluation des politiques publiques* » du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), accompagné de Claudie Houssard, rapporteure.

Ces derniers ont remis et présenté au préfet la contribution du CESER au projet de Loi « *Décentralisation, Déconcentration, Différenciation* ».

Dans sa contribution, le CESER rappelle que l'État est le garant de l'intérêt général et des services publics, contribuant, de ce fait, à la réduction des inégalités territoriales. Le CESER propose de renforcer le rôle des collectivités territoriales sur la base de propositions concrètes, déclinées par thématique (développement économique, santé, culture...).

Le CESER propose également de faire évoluer la Conférence territoriale de l'action publique, vers un véritable organe de gouvernance territoriale partagée des acteurs publics régionaux (État, collectivités, CESER, INSEE,...), propre à définir et à piloter des stratégies régionales coordonnées autour d'objectifs communs, à suivre leur mise en œuvre synergique et à évaluer leur impact objectif sur les situations territoriales observées.

Cette contribution dont le caractère concret et innovant a été souligné par le préfet sera transmise à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires, afin d'enrichir les réflexions en cours par des propositions concrètes émanant des territoires.

Retrouvez la contribution du CESER Occitania au lien suivant : [www.ceser-occitania.fr](http://www.ceser-occitania.fr).

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[communication@occitanie.gouv.fr](mailto:communication@occitanie.gouv.fr) | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie  
[www.occitanie.gouv.fr/communiqués](http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués)